

La Croix - 15/01/2013

Après la conférence sur la pauvreté, vers un pacte pour l'innovation sociale

Hugues Sibille

Ancien délégué interministériel à l'innovation sociale, président de l'Avise, vice-président du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (1)

Les besoins sociaux changent avec la société. Les produits et services sociaux, leurs modes d'organisation, les modèles économiques qui les supportent doivent innover. Le rapport du Secours catholique sur la pauvreté montre qu'en dix ans les coûts énergétiques des plus fragiles ont progressé de 48 %. Innovons pour résorber cette précarité énergétique. De même, l'absence de téléphone mobile devient un handicap majeur à la (re)socialisation. Et le vieillissement massif de la population impliquera de traiter autrement la dépendance, en termes de santé et de logement.

Pour apporter ces nouvelles réponses, des innovateurs sociaux expérimentent chaque jour. Chênelet crée le logement social éco-conçu. Emmaüs Défis passe des accords avec SFR pour la téléphonie sans fil. Siel Bleu propose une activité physique adaptée aux personnes âgées pour faire de la prévention santé. Habitat et Humanisme crée un concept mélangeant services infirmiers à domicile, centre de jour et centre d'accueil. On peut mesurer l'impact social de ces innovations.

Ainsi l'activité physique en maison de retraite fait reculer le diabète et les chutes avec fractures. Sa généralisation représenterait des centaines de millions d'euros d'économie. C'est pourquoi l'innovation sociale émerge comme objet de politique publique à côté de l'innovation technologique. Les collectivités territoriales commencent d'ailleurs à l'encourager. De son côté, la Commission européenne a lancé un programme pour le changement social et l'innovation sociale.

Il s'agit maintenant de sortir ces multiples initiatives de la « marge » où elles sont cantonnées pour en faire le centre de la transition vers une nouvelle croissance inclusive. Le moment est donc venu en France d'un pacte national d'innovation sociale qui compléterait et renforcerait le pacte de compétitivité, et accompagnerait le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire prévu pour le printemps 2013. Les principes de ce pacte pourraient être les suivants :

- ouvrir à l'innovation sociale les dispositifs de soutien à l'innovation technologique, sans les opposer ;
- privilégier les projets qui transforment des « bénéficiaires » en « parties prenantes », en acteurs responsables, et mobilisent la société civile, comme le fait Solidarités nouvelles face au chômage ;
- encourager les partenariats associations-entreprises, tels que les achats responsables, le mécénat de compétence, le capital investissement d'utilité sociale ;
- faire de l'innovation sociale une priorité des politiques contractuelles État-collectivités territoriales.

Ce pacte serait décliné en un plan pluriannuel avec des objectifs mesurables, par exemple sur les trois rubriques suivantes :

- financement de l'innovation sociale : ouverture des dispositifs relatifs à l'innovation technologique, mise en place d'un crédit impôt recherche innovation sociale, localisation au sein de la nouvelle BPI (Banque publique d'investissement) d'un Fonds innovation sociale privilégiant les avances remboursables et les systèmes de garanties ;
- création au sein de chaque ministère (logement, santé, environnement, agriculture...) d'une cellule innovation sociale, comme cela existe au Royaume-Uni, chargée de favoriser les

expérimentations avec la société civile, puis leur diffusion à grande échelle, et mise en réseau interministériel de ces cellules ;

– modélisation d'écosystèmes territoriaux de soutien à l'innovation sociale complétant les pôles de compétitivité et réseaux régionaux d'innovation, réunissant les régions qui ont la compétence économique avec les départements qui ont la compétence sociale, et l'État, pour construire des alliances avec les entreprises, associations et syndicats et les universités ;

Les contraintes des finances publiques ne sauraient conduire nos gouvernants à gérer en simples comptes les coupes budgétaires. Sortir par le haut de cette période anxiogène nécessite de redonner du souffle et de l'imagination aux politiques publiques, de prendre des risques en libérant les forces créatives, de fabriquer de l'estime de soi et de la confiance.

Un pacte d'innovation sociale, reconnu et promu, y contribuerait significativement.

(1) Auteur de : La Voie de l'innovation sociale, Éd. Rue de l'échiquier, 2011.